

Petit Kursaal - Remplacement du projecteur 35 mm - Demande de subvention

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par convention du 23 février 2009 passée entre la Ville et le Théâtre de l'Espace - Scène Nationale de Besançon, le Théâtre de l'Espace assure une programmation cinéma grand public au Petit Kursaal 10 jours par mois sur 10 mois et 8 mardis durant l'été. La qualité de programmation proposée a permis récemment à la scène nationale d'être classée «Cinéma d'Art et Essais» par le CNC (Centre National de la Cinématographie).

Ce classement inscrit la salle de cinéma Kursaal dans le paysage d'Art et Essai en France, en en faisant un acteur privilégié pour toute la profession.

Toutefois, ce classement est difficile à obtenir parce qu'il dépend d'abord du nombre de séances proposées dans l'année. L'Espace cinéma Kursaal souffre du handicap de ne pas pouvoir fonctionner comme une salle de cinéma classique puisqu'il ne dispose que de créneaux d'une dizaine de jours sur huit mois et d'une séance hebdomadaire pendant les deux mois d'été. Il suffit qu'une semaine de projection soit annulée pour que le Théâtre de l'Espace perde le label «Art et Essai» mais aussi de nombreux spectateurs qui répondent habituellement à cette offre culturelle de qualité (sur une saison, la salle du Petit Kursaal accueille environ 11 000 spectateurs à l'occasion de 150 séances).

Le projecteur actuel, hors d'âge (plus de 25 ans), accumule les signes de fatigue. Les interventions de réparation coûteuses se sont multipliées la saison passée. La saison cinéma s'annonce difficile et la menace d'une annulation d'un ou plusieurs cycles pèse lourdement.

Par ailleurs, la salle du Petit Kursaal diffuse en son mono uniquement. A l'heure où les salles commencent à s'équiper en projecteurs numériques, il est indispensable de garantir une qualité de projection irréprochable au public. Il est urgent de s'équiper d'un projecteur 35 mm fiable, qui permette une diffusion du son compatible avec les standards des films d'aujourd'hui (diffusion stéréo, système dolby). Le remplacement du projecteur 35 mm permettrait de garantir les saisons cinéma à venir et améliorerait considérablement une mise aux normes de la salle en matière de sonorisation des films, une évolution indispensable qui aurait le mérite de nous mettre d'ores et déjà en conformité avec les supports numériques à venir.

L'acquisition d'un matériel d'occasion fiable est envisagée pour un coût d'installation estimé à 36 235,20 € HT, soit 43 337,30 € TTC. En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée au chapitre 21.314/2188.509 CS 47048 du budget principal.

Cette opération étant susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région de Franche-Comté, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- part Région de Franche-Comté (20 %)	7 247,04 €
- part Ville de Besançon	28 988,16 €

Total HT	36 235,20 €
- TVA à la charge de la Ville	7 102,10 €

Total TTC	43 337,30 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de remplacement du projecteur 35 mm du Petit Kursaal
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région de Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel susceptible de soutenir financièrement ce type d'équipement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2010.